

# Réserves communales SC

## Quand

- Crise
- No préparation
- Plan communal de sauvegarde
- Catastrophe

## Pourquoi

- Assistance matériel personnes sinistrées
- Assistance
- Appui logistique
- Démarches administratives
- Soutien
- Population
- Préparation population aux risques
- Information population
- Rétablissement activités
- Information du COS

## Où

- Territoire de la commune
- Demande DOS
- Accord Maire
- Accord préalable
- Hors commune

## Comment

- consultation SDIS
- Compatible RO
- Fonction de l'existant
- commune
- Délibération du CM
- Collaborateur occasionnel du service public
- Contrat d'engagement
- Chaîne de responsable
- Règlement intérieur
- Chef CIS
- Associations
- Evaluation besoin

## Quoi

### Organiser les bonnes volontés locales

Loi SC août 2004

Mission L 1424-8- Les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. A cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques.

Elles sont mises en oeuvre par décision motivée de l'autorité de police compétente.1

- Compétences communales
- Intercommunalité OK
- Facultatifs
- Mission SDIS
- Conduite Op secours
- Organisation Op Secours
- Pas de concurrence
- Maire évaluation situation
- Outil
- Maire soutien population
- Cir 12/08/2005

## QUI

- Tout âge
- Bénévoles
- Collaborateurs occasionnels du service public
- protection
- // employeur
- FP => 15jrs congés + traitement
- Indemnité
- Tout métier
- Sous autorité du Maire